



**ECHE Sélection 2015**  
**Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur**  
**E- formulaire de candidature**  
**Appel à propositions EACEA/15/2014**

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

<b>Programme</b>	<b>Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)</b>
<b>Action</b>	<b>Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur</b>
<b>Appel</b>	<b>2015</b>
<b>Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)</b>	<b>22/05/2014 12:00 heure de Bruxelles.</b>
<b>Langue de la candidature</b>	<b>FR</b>
<b>Langue pour la correspondance</b>	<b>FR</b>

**269600-EPP-1-2015-1-FR-EPPKA3-ECHE**

**Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR**

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

**Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): -**

## **Accusé de réception**

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: [EACEA-ECHE@ec.europa.eu](mailto:EACEA-ECHE@ec.europa.eu))

\* *<u>OJ</u>EU L 347/50 of 20-12-2013*



## Profil de l'établissement

### A.1. Profil de l'établissement

PIC	940152228
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS EDUCATIFS
Traduction de cette dénomination en anglais	SCHOOL FOR EDUCATIONAL WORK
Acronyme	IFME
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2015
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	2117 CHEMIN DU BACHAS
Pays	France
Région	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Code postal	30000
Ville	NÎMES
Site Internet	www.ifme.fr

### A.2. Représentant Légal

Civilité	M.
Genre	Masculin
Prénom	HERVÉ
Nom de famille	MESURE
Fonction	DIRECTEUR
Courriel	HERVE.MESURE@IFME.FR
Téléphone (code pays inclus)	33466689960
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	2117 Chemin du Bachas
Pays	FR, France
Code postal	30000
Ville	Nîmes

### A.3. Coordinateur

Civilité	MRS
Genre	Féminin
Prénom	ELISABETH

Nom de famille	OMNES
Département	PÔLE MOBILITÉ INTERNATIONALE
Fonction	COORDINATRICE
Courriel	ELISABETH.OMNES@IFME.FR
Site internet	www.ifme.fr
Téléphone (code pays inclus)	0033466689960
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	2117 Chemin du Bachas
Pays	FR, France
Code postal	30000
Ville	Nîmes

**L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.**

**Pour l'année académique 2013- 2014:**

**Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:**

Cycle court:	0.0
1er Cycle (ex: Licence):	212.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

**Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)**

Enseignants:	18.0
Administratifs:	12.0

**Nombre de formations offertes dans chaque cycle**

Cycle court:	0.0
1er Cycle (ex: Licence):	3.0
2ème Cycle (ex: Master):	1.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

---

ETUDIANTS (pour l'année académique 2013-2014)

---

**1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)**

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires	0.0

**2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)**

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

0.0

**3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:**

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

1.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

---

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2013-2014)

---

**Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)**

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

0.0

---

COOPERATION

---

**Accords valides en 2013/2014 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)**

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

0.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

**Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2013-2014) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus ou Tempus)**

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

0.0

**Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2013/2014 (en équivalent temps plein)**

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.0

### **C1. Organisation générale**

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques. Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Supervision technique, administrative, technique, financière : D Villa (ifme.didier.villa@gmail.com)  
Fonction : organiser les partenariats en vue de la mobilité européenne des étudiants et des formateurs avec les universités Française, les hautes écoles de l'espace européen, les écoles de formation en travail social similaires à notre établissement du réseau UNAFORIS.  
Et plus particulièrement : en France avec l'université Montpellier 3, l'IRTS Languedoc Roussillon, en Belgique, avec la Haute école à liège, en Suisse avec la Haute Ecole Frigourgeoise de travail Social (GIVISIEZ) de Fribourg, aux Pays Bas avec l'Institut "In Holland", Ecole de travail social, de santé et d'éducation (HAARLEM)  
Coordination technique et pédagogique des échanges : E Omnès (ifme.elisabeth.omnes@gmail.com) et JM Glénat (ifme.jeanmarc.glenat@gmail.com)  
Fonction : accompagnement des étudiants dans leur projet de mobilité (Elaboration, contrats, suivi, évaluation)  
Suivi administratif : Tiffany Lefloch

### **C2. Principes fondamentaux**

**En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:**

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Cycle: 3 ans, 6 semestres, 5040 h formation ES / 3530 h formation ASS dont près de 500h transversales, 4 domaines de compétences, 36 modules, 180 ECTS. Chaque module est référé à un DC / est évalué et crédité en ECTS( 28h théorique/Pratique/Travail perso.)

DC1 : ES : Accompagnement social et éducatif spécialisé : 9 mod.-48 ECTS/ ASS : Intervention professionnelle en service social: 10 mod.- 62 ECTS

DC2 : ES : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé : 8 modules-65 ECTS/ASS : Expertise sociale : 8 mod. 43 ECTS

DC3 : ES : Communication pro : 7 modules 38 ECTS/ASS : Communication pro en travail social : 6 mod. 28 ECTS

DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales : ES : 7 mod. 41 ECTS . ASS : 6 modules- 41 ECTS

Période de mobilité sortante : semestre 3 avec un transfert de 30 ECTS délivré par l'établissement d'accueil (modules intégrables aux DC1/DC2/DC3)

Périodes mobilité entrante : selon accords inter- établissements

IFME.FR

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

### ***C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité***

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Tous les cours sont enseignés en Français.

Des enseignements d'Anglais ont été mis en place dans le cadre de la formation Assistant de Service Social depuis 2013. Des fiches décrivant le contenu de chaque module de formation, son semestre, son domaine de compétences, dans ses dimensions théoriques, pratiques, travail personnel, FOAD, méthodologique, évaluative et crédits, sera disponible en ligne dès septembre 2014

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés. (maximum 1000 caractères)



Les accords, contrats d'étude et conventions préalablement établis avec nos partenaires mentionneront la procédure et les modalités d'accueil, pédagogiques, administratives, techniques et financières, pour l'organisation de la mobilité de chaque étudiant.

Tout candidat à la mobilité dépose de façon préalable à tout contact, un projet de mobilité auprès de son établissement d'origine, qui le valide après en avoir étudié la faisabilité (attestation des prérequis, conditions d'accueil et d'intégration, pédagogie, modalités de suivi et d'évaluation) et le transmet à l'établissement d'accueil.

L'établissement d'origine et l'établissement d'accueil désignent chacun un référent, pour chaque étudiant, afin d'assurer le suivi et l'accompagnement de son projet de mobilité.

Chaque projet de mobilité est évalué et donne lieu à l'attribution d'ECTS. Une évaluation globale du projet est réalisée par l'étudiant et par l'enseignant référent et transmise à l'établissement d'origine.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Pour les candidats à la mobilité sortante, des cours d'anglais peuvent être délivrés par les enseignants de notre établissement, en modules optionnels, en fonction des besoins des candidats : Niveaux A1 (découverte) – Niveaux A2 (intermédiaire)- Niveaux B1 (seuil)- Niveaux B2 (indépendant).

Si un candidat ne parlait pas la langue de l'établissement d'accueil, l'usage de l'anglais au niveau B2 est un pré requis à la mobilité. La validation des modules optionnels aura lieu avant le départ.

Pour les candidats à la mobilité entrante, en fonction de leurs besoins, durant leur période d'accueil, l'IFME proposera des cours de « Français Langue étrangère » dispensés par le GRETA, en vue de l'acquisition du niveau B2

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

#### ***C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité***

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

Pour chaque étudiant un formateur référent est désigné dans le cadre du mentorat, pour accompagner le parcours de mobilité à travers tous ses aspects dans toutes ses dimensions

Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement individualisé et personnalisé en fonction de son projet. Ce dispositif relève du droit commun.

Un bilan hebdomadaire est réalisé avec le formateur et l'étudiant référents, dans le cadre du mentorat. Ce bilan est adressé au référent de l'établissement d'origine.

Un accueil des étudiants est possible en collocation avec nos étudiants dans le parc privé, soit à partir de lieux d'hébergement proposés par l'un de nos partenaires, "Espace Habitat Jeunes" à Nîmes

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Pour les étudiants et les enseignants, un niveau B2 en langue française est exigé pour une mobilité entrante.

L'IFME étudie actuellement la mise en place d'un partenariat avec l'Université de Vauban à Nîmes et de Montpellier 3

Des cours en Anglais à destination des étudiants sont prévus dans le cadre des domaines 1 et 4

Possibilité de traduction simultanée en Anglais

### ***C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité***

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Chaque étudiant doit passer une épreuve de validation pour chaque module.

Les résultats d'ensemble et par module, sont inscrits dans le carnet de validation de chaque étude étudiant.

Le carnet de validation contient une appréciation qualitative globale et par module, formalisée par le formateur référent et co-signée par l'étudiant. Il indique également les volumes horaires, les ECTS et modalités de formation.

Le parcours est validé lors de la commission Semestrielle de validation au sein de laquelle les étudiants sont représentés.

Pour les stages, une évaluation est réalisée par l'étudiant sous la forme d'un compte rendu de stage validé par la Commission Semestrielle de Validation des Parcours de Formation.

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

Un pôle Mobilité Internationale a été constitué au sein de l'IFME. Ce groupe de travail est plus particulièrement chargé de favoriser tout ce qui peut permettre d'inscrire l'établissement dans une dynamique internationale et il est prévu de dégager dès la rentrée 2014 un temps recherche/développement à l'international de 10% du temps de travail annuel. Les travaux et les actions qui seront engagés à l'échelle internationale donneront lieu à des retours réguliers à l'attention de l'équipe pédagogique lors des semaines pédagogiques organisées en début, milieu et fin d'année scolaire et à l'attention des stagiaires lors de séquences organisées à cette fin. Des conventions seront établies au préalable avec les établissements partenaires

### **C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale**

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Les projets engagés (stages ou de voyages d'études) donnent lieu à des travaux qui mobilisent les étudiants concernés et les équipes de l'IFME. En amont, des séquences de travail régulières sont organisées pour traiter l'ensemble des questions et sont ponctuées par des comités de pilotage réguliers permettant à la Direction de valider les différentes étapes du projet. L'IFME propose un soutien logistique et financier tant à destination des étudiants que des formateurs chargés de les encadrer. Chaque voyage d'étude a été l'occasion d'apports croisés avec les établissements contactés en vue de constituer dans un avenir proche un réseau permettant d'envisager le développement de projets pédagogiques communs.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

### **C7. A des fins de visibilité**

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

***D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage ). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'IFME entend faire de l'international un de ses domaines d'action privilégiés. Intensifier et développer sa stratégie d'internationalisation passe par l'adaptation de son offre de formation, la construction de nouveaux partenariats dans la perspective de poursuite de sa politique d'alternance intégrative et la mise en œuvre d'une politique privilégiant l'employabilité de ses étudiants à l'échelle aussi bien régionale, nationale qu'internationale.

L'adaptation de l'offre de formation

S'inspirant des travaux du psychologue Américain B Bloom, l'IFME a retravaillé son projet pédagogique en le fondant sur une progression des apprentissages sur 6 niveaux de compétences: Connaitre-Comprendre-Appliquer-Analyser-Evaluer-Créer.

L'IFME, en lien avec plusieurs de ses partenaires régionaux, a pris acte des mutations actuelles du métier de formateur, du rapprochement des établissements de formation en travail social avec l'université dans la convergence européenne actuelle concernant les ECTS qui tend à homogénéiser les universités et l'enseignement supérieur avec la perspective de créer une Haute Ecole Professionnelle pour l'Action Sociale assurant des formations de Niveau V au niveau I dans le cadre de l'alternance. Outre ces formations, l'IFME aura pour vocation le développement d'une activité de recherche, d'expertise et d'animation du territoire mais aussi une ouverture internationale passant notamment par la mise en œuvre de projets européens.

Au sein de l'IFME, les évolutions au niveau de l'identité professionnelle des formateurs s'articulent avec la place de plus en plus importante que prennent les technologies de l'information et de la communication (TIC, FOAD) dans les dispositifs de formation. Des réflexions sont en cours par rapport aux différents types de dispositifs, de supports et d'usages et sont envisagés, dans un avenir proche, comme un moyen de diversifier l'offre de formation, de répondre à une demande de formation à distance (notamment pour les étudiants et personnels faisant le choix de la mobilité), d'individualisation de la formation et d'autonomisation des apprenants.

La construction de nouveaux partenariats dans la perspective de poursuite de sa politique d'alternance intégrative.

S'appuyant sur quelques idées fortes venues marquer la formation telles que la VAE créée par la loi de modernisation sociale de Janvier 2002, la formation professionnelle tout au long de la vie impulsée par la loi du 4 Mai 2004, l'IFME a souhaité mener un travail de réflexion sur les questions relatives à la valeur et la reconnaissance de l'expérience, la logique de compétence soulignant le fait que la multiplication par ces différentes lois des voies d'accès à la qualification signifiait la fin des principes de l'unité de temps et d'action de la formation ou de l'enseignement.

Ces réflexions ont également permis de mettre en exergue l'affirmation du principe de l'alternance intégrative comme principe fondateur des formations sociales. Cette notion marque en effet de nombreuses mutations touchant à l'organisation des stages pratiques et leurs modalités d'évaluation, le rôle des professionnels de terrain (maîtres de stage, tuteurs) qui voient leur rôle renforcé.

Elle renvoie également à de nouveaux liens avec l'université et la référence au grade de licence (LMD) qui tend à redéfinir la relation entre les écoles de formation sociales et l'université.

La mise en œuvre d'une politique privilégiant l'employabilité des étudiants

Parmi les mutations énoncées précédemment, celles qui sont liées à l'accès à la formation par la voie de l'apprentissage et la promotion des « sites qualifiants » comme co-responsables de la formation des travailleurs sociaux marquent une évolution des pratiques de professionnalisation.

Un tournant provoqué par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 a permis que les formations sociales viennent rejoindre la palette de ses compétences de la Région qui prend désormais en compte cette formation professionnelle dans le cadre des schémas régionaux et des contrats de développement. Elle finance la formation d'un public d'étudiants en poursuite de scolarité et de demandeurs d'emploi proportionnellement de plus en plus nombreux, faisant de la Formation Professionnelle et du développement de l'apprentissage une priorité de son action pour lutter contre le chômage, les formations sociales se trouvent impliquées dans l'insertion professionnelle qui reste l'une des principales finalités de la formation professionnelle.

Depuis le traité de Lisbonne, la formation professionnelle et notamment les formations sociales sont des secteurs sensibles à la question de l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Ainsi, évaluer régulièrement le taux d'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés doit permettre à un centre de formation tel que l'IFME de rendre son activité lisible à l'égard de ses différents partenaires, mais aussi à l'égard des personnes souhaitant se former.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

L'IFME s'est engagé de façon progressive dans des projets de coopération européenne et de mobilité internationale pour les étudiants ES et ASS :

D'une part à travers les stages que les étudiants ont pu effectuer ces dernières années aux Pays-Bas, au Maroc ou au Québec : ces stages se sont déroulés sur des terrains professionnels avec lesquels l'IFME a pu nouer des relations à la fois pédagogiques (suivi des stagiaires) et professionnelles (les réflexions partagées)

D'autre part, plusieurs voyages d'étude avec des établissements d'enseignement supérieur dans le champ du travail social ont été réalisés (Pays-Bas en 2013/Suisse, Belgique et Allemagne en 2014).

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec des établissements en Europe et en dehors de l'Europe (Maroc avec l'AMSAT située à Rabat/ Liban avec l'Université St Joseph à Beyrouth) qui ont permis d'établir des pistes de collaboration. Enfin des contacts et de collaborations ont été réalisés avec des structures de pays de l'UE (Espagne/Italie) dans le cadre d'une recherche action mise en oeuvre depuis 2012. Cet axe de travail s'inscrit dans la démarche de développement d'une activité de recherche en travail social au niveau de l'établissement.

Pour chacun de ces projets, l'établissement a proposé un soutien logistique et financier tant à destination des étudiants que des formateurs chargés de les encadrer. Ils se sont articulés dans une logique régionale et ont bénéficié pour certains d'entre eux de supports de financement régionaux (CAF dans le cadre d'un voyage d'étude des apprentis).

Chaque projet de mobilité internationale a été l'occasion d'apports croisés avec les établissements contactés en vue de constituer dans un avenir proche un réseau permettant d'envisager à terme le développement de projets pédagogiques communs. Le partenariat avec les structures de formation du Languedoc-Roussillon dans le cadre de la Plate-Forme UNAFORIS sera également sollicité pour potentialiser les différents projets à venir.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Priorité 1 : augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin

- Développer la promotion sociale et l'accès aux formations supérieures
- Développer la qualité de liens entre centres de formation et sites qualifiants
- Développer les croisements avec l'université
- Articuler les contenus de formation avec les problématiques contemporaines dans le champ du travail social
- Permettre de qualifier les étudiants des cursus du travail social en termes d'expérience internationale
- Favoriser par les actions qualifiantes l'employabilité des étudiants en fin de cursus

Priorité 2 : améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

- Développer la mise en réseau des établissements au niveau et des propositions de formation en travail social tant à l'échelle du territoire (Plate-Forme UNAFORIS) qu'avec les partenaires d'autres pays
- Adapter les contenus, les approches et les méthodologies pédagogiques aux problématiques rencontrées par les étudiants et par les professionnels

Priorité 3 : relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale

- Favoriser la prise de conscience de la dimension interculturelle
- Favoriser l'apprentissage des langues
- Participer à l'acquisition d'une culture du projet
- Développer la connaissance des approches et des méthodologies de travail en Europe
- Bénéficier des réflexions et des expériences des professionnels d'autres pays

Priorité 4 : faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional

- Développer l'alternance intégrative selon diverses modalités (apprentissage, stages, ...)
- Développer une ingénierie pédagogique adaptée au principe de l'alternance
- Mises en œuvre de recherches-action
- Participation aux instances de recherches en travail social sur le territoire et en collaboration avec des équipes au niveau européen ou extra-européen
- Favoriser la diffusion et l'échange sur les travaux de recherche existant, aussi bien en direction des étudiants qu'en direction des professionnels

Priorité 5 : améliorer la gouvernance et le financement

- Mise en place d'un Pôle mobilité internationale au sein de l'IFME
- Articulation avec le Pôle Recherche et les activités existantes (PREFIS, ...)
- Mobiliser les professionnels (école et sites qualifiants) sur les questions relatives à la recherche et à la mobilité internationale
- Diversifier les sources de financement des projets de mobilité
- Développer la visibilité et la lisibilité des propositions de formation

\* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

## **Déclaration d'Adhésion de la candidature**

*Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,*

*certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;*

*déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;*

*déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.*

*Lieu:*

*Nom:*

*Date (jj/mm/aaaa):*

*J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données*

**Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)**

**Cachet original de l'établissement**